REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

27 septembre 2016

et qu'elle a été faite le

27 septembre 2016

Que le nombre des membres en exercice est de : 36

Présents: 28

Absents suppléés : 3

Absents excusés: 5

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2016_10_101

Objet:

Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non-complet (16,97h) à compter du 1er janvier 2017

Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 6 octobre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 6 octobre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à SERMANGE (39700), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: M. Joseph ROY Louvatange: M. Gérôme FASSENET Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL Our: M. Jean-Claude MOREL Pagney: M. Michel GANET Petit-Mercey: M. Rémy MARTIN Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

<u>Suppléés</u>: **Ougney**: M. Eric CHAPUIS **Plumont**: Mme Nicole FERNOUX COUTENET **Vitreux**: M. Marc GENTY

<u>Absents excusés</u>: **Etrepigney**: M. Didier PEREZ **Evans**: M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans**: M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT DESROCHES **Orchamps**: M. Denis JEUNET

Secrétaire de séance : M. Michel BENESSIANO

Procurations de vote :

Mandants: M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE A TEMPS NON-COMPLET (16,97h) A COMPTER DU 1er JANVIER 2017 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2ème CLASSE A TEMPS COMPLET (35h) A COMPTER DU 1er JANVIER 2017

CONSIDERANT que Jura Nord a augmenté le temps de travail d'un agent sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe : modification du temps de travail de 16,97 h hebdomadaire à 35h hebdomadaire à compter du 1er janvier 2017 ;

CONSIDERANT que cet agent exerce depuis plusieurs années les fonctions d'adjoint d'animation de 2ème classe ;

CONSIDERANT la demande de cet agent de changer de filière : passer de la filière technique à la filière animation ;

CONSIDERANT la nécessité de supprimer le poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non-complet (16,97 heures hebdomadaire) et de créer suite à la redéfinition des besoins du service un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 22 septembre 2016 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non-complet (16,97 heures hebdomadaire) à compter du 1er janvier 2017 :
- se prononce favorablement sur la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet (35 heures hebdomadaire) à compter du 1er janvier 2017 ;
- · se prononce favorablement sur la modification du tableau des effectifs ;
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérôme FASSENET

ÉDE

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE REÇU LE 2 0 OCT. 2016

Loi du 2 Mars 1982